



## Communiqué de presse

Saint-Denis, le 28 janvier 2019

### Aide à la création d'entreprise innovante : 21e édition du concours d'innovation i-Lab

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en partenariat avec Bpifrance Financement, a lancé la 21e édition du concours d'innovation i-Lab. Né de la volonté de valoriser les résultats de la recherche à travers la création d'entreprise, i-Lab est ouvert à tous ceux qui ont un **projet de création d'entreprise à technologies innovantes**.

Financé par le ministère et abondé par le Fonds pour l'innovation et l'industrie, le concours i-Lab permettra en 2019 d'aider la création de start-ups *deeptech* jusqu'à 20 millions d'euros. La subvention, destinée à financer le programme de recherche et de développement pour la finalisation du produit, procédé ou service technologique innovant, pourra atteindre jusqu'à 600 000 euros.

Quel que soit leur stade d'avancement, les projets doivent prévoir la création d'une entreprise, installée sur le territoire français et s'appuyant sur une technologie innovante. Pourront candidater les porteurs de projet d'entreprise non créée ou d'entreprise ayant moins de 2 ans. Les candidats qui détiennent du capital dans une autre entreprise doivent justifier de leur capacité à s'investir pleinement dans le projet présenté.

Les candidats doivent s'inscrire en ligne en remplissant le **dossier de candidature dématérialisé**, exclusivement sur la plateforme opérée par Bpifrance **avant le mardi 26 février 2019 à 12 h** : <https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Aides-concours-et-labels/Concours-innovation/Concours-d-innovation-i-Lab>

Toutes les informations concernant le concours i-Lab 2019 sont consultables sur le site internet : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>



#### Contact :

Délégation régionale recherche et technologie Réunion/Mayotte  
[drdt.la-reunion@recherche.gouv.fr](mailto:drdt.la-reunion@recherche.gouv.fr) / tél : 06 92 61 68 44

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr) - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974

